

**AVIS DU CMF**

ACQUISITION D'UN NOMBRE D' ACTIONS CONFÉRANT  
UNE PART SUPÉRIEUR À 40% DANS LE CAPITAL  
D'UNE SOCIÉTÉ FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

**SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES  
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord- Bouleceard de la Terre -1003 Tunis-

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP et le public qu'il a été informé de l'acquisition par la société Africa Holding d'une quantité de titres STIP, lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de ladite société.

Par conséquent, et en application des dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le CMF a décidé de soumettre la société Africa Holding à une Offre Publique d'Achat -OPA- visant le reste du capital de la STIP et l'a ordonné de déposer, dans les plus brefs délais, un projet dans ce sens.

Les conditions de l'OPA feront l'objet d'une décision du CMF et d'un avis ultérieur sur son Bulletin Officiel.

Dans ce cadre, le CMF a décidé de suspendre la cotation des actions de la société STIP à partir du mardi 19 juillet 2016 et ce, jusqu'à nouvel ordre.